



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 43 Subvention (350 000 euros) et convention avec l'association Parcours d'insertion FLES de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) finance des formations au bénéfice de salarié.e.s en insertion et déploie une action de soutien technique et financier aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) pour la formation de Parisien.ne.s très éloigné.e.s de l'emploi. Elle inscrit son intervention en complément des financements des opérateurs de compétences (OPCO) et mobilise des crédits FSE en co-financement des actions de formation.

L'association compte 67 adhérents : 55 SIAE, neuf associations et trois entités publiques (RATP, Ville de Paris, CASVP).

En 2021, le FLES de Paris a proposé 1770 parcours de formation à destination de 942 salarié.e.s pour un total de 638 346 €, principalement à destination des salarié.e.s en insertion des SIAE issu.e.s pour 53% des Ateliers Chantiers d'Insertion, pour 19% des Régies de quartier, pour 10% des Entreprises d'insertion et pour 7% des Associations intermédiaires. Parmi les bénéficiaires, 36 % sont des femmes et 64 % des hommes ; 54% des bénéficiaires ont entre 30 et 50 ans, 25% plus de 50 ans.

Les formations proposées aux salarié.e.s en insertion sont variées : apprentissage du français, développement personnel/savoirs être, entretien et maintenance, gestes et postures, restauration, sécurité, informatique, accueil, logistique.

De plus, deux sessions de formation linguistique dans le cadre du Dispositif Premières Heures ont été réalisées pour 38 salarié.e.s représentant 969 heures de formation.

En 2023, l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) s'est fixée pour objectifs :

- d'ajuster le catalogue de formations au plus près des besoins des structures et des salarié.e.s
- de renforcer l'accompagnement proposé aux structures de l'IAE et aux acteurs de l'accompagnement dans l'élaboration du plan de formation de leurs salarié.e.s en insertion, tant au niveau de l'ingénierie pédagogique que financière. L'association poursuivra également sa mission de coordination et d'ingénierie du Plan d'investissement dans les compétences de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France (PIC-IAE commandé par la DRIETS IDF).
- de développer son espace ressources : en 2022, le FLES de Paris a refait son site internet afin de simplifier les démarches pour les utilisateurs (les employeurs/prescripteurs, les salarié.e.s et demandeuses.eurs d'emploi).

Enfin, l'association s'engage à maintenir le volume de formations proposées et à diversifier son partenariat avec les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique de Paris.

Je vous propose d'accorder à l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité une subvention de fonctionnement de 350.000 euros pour l'exercice 2023, et de bien vouloir m'autoriser à signer la convention afférente, en annexe.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DAE 43 Subvention (350 000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3e)

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1, L2512-1, ainsi que l'article L3211-1 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Parcours d'insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3e) et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association Parcours d'insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3e)

Article 2 : Une subvention de 350 000 (trois-cent cinquante mille) euros est attribuée à l'association Parcours d'insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3e), domiciliée 19, rue Béranger (3e) (Paris Asso n°4586 /dossier 2023_04664) au titre de l'exercice 2023.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.